



DEPARTEMENT  
de la  
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 23 mars 2023



REF : 2023 / 018

Nombre effectif et légal  
des Membres du Conseil  
Municipal :

23

Nombre des Membres en  
exercice :

22

Nombre des Membres  
présents à la séance :

14

Nombre des votants  
(présents + pouvoirs) :

21

*L'an deux mil vingt-trois, le 23 du mois de mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 17 mars 2023.*

**Présents** : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme HERAULT - M. MULLER - M. ROZE - Mme HUMBLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - Mme PRATBERNON - M. MATTERA.

***Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer***

**Absents excusés** :

*Mme BRINGAND avait donné pouvoir à Mme ROBERT*

*Mme MARQUELET avait donné pouvoir à M. LAMBERT*

*Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLOT*

*Mme CHOMPRET*

*M. TAILLANDIER avait donné pouvoir à M. le Maire*

*M. VIALANEIX avait donné pouvoir à Mme HERAULT*

*M. NEVEU avait donné pouvoir à Mme PRATBERNON*

*Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA*

**Absents** : NEANT

***Madame HERAULT et Monsieur MULLER ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires qu'ils ont acceptés.***

**OBJET : CENTRE SOCIAL - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES PERIODE 2023-2026**

Madame Astrid DI TULLIO, adjointe au Maire, explique le centre social bénéficie d'un agrément attribué par la Caisse d'Allocations Familiales, par convention. Cet agrément est arrivé à échéance durant l'année 2022.

Cet agrément concerne la prestation de Service « Animation Globale et Coordination » et la prestation « Animation Collective Famille », attribuées pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Cette convention permet aussi de disposer d'un partenariat important de la Caisse d'Allocations familiales qui propose différents dispositifs sur le territoire, tels que : promeneur du net, le point relais CAF, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, et le Réseau d'Ecoute et d'Appui à la parentalité, des aides au conseil, ainsi que des formations adaptées à l'animation du centre social.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :**

- ④ **D'approuver** l'agrément du centre social « Espace Vall'Agés », pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2026,
- ④ **D'approuver** la convention jointe,
- ④ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer cette convention, et tout document permettant au centre social de mener le programme à travers les différents dispositifs

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

